

# L'éducation au développement durable

« L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout le long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable. » (circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004)

Le développement durable a pour objectifs que l'humanité vive en cohésion avec elle-même et avec les différents écosystèmes sur une planète aux ressources et aux capacités de charge limitées. L'éducation au développement durable permet à la communauté éducative de s'approprier cette nouvelle représentation du monde.

L'éducation au développement durable se situe à la convergence des approches scientifiques, éthiques, culturelles et pédagogiques. Elle est par nature une éducation transversale. Pour la mettre en œuvre, de nombreuses méthodes sont possibles, à la fois disciplinaires et co-disciplinaires, théoriques et pratiques.

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles doit aider les élèves à mieux percevoir : l'interdépendance des sociétés humaines, la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

## ■ Textes officiels :

- [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) :  
[BO : relatif au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018](#)
  
- Circulaire de rentrée 2016  
[NOR : MENE1608893C](#)  
[Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016](#)  
[MENESR - DGESCO A](#)
  
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture  
[NOR : MENE1506516D](#)  
[Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015](#)  
[MENESR - DGESCO A1-2](#)
  
- Socle commun de connaissances et de compétences de Nouvelle-Calédonie,  
[Délibération 191 du 13 janvier 2012](#)

L'éducation au développement durable (EDD), est inscrite dans **le projet éducatif calédonien en 2016**. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au travers du **label E3D (Etablissement en démarche de Développement Durable)**, s'est doté d'un outil suscitant des modifications durables au sein des établissements et sur les comportements. L'EDD est une démarche, pas une discipline, toute sa conception repose sur une logique d'intégration qui vise à éviter le plus possible surcharges et accumulations. Ses deux principaux relais sont les enseignements disciplinaires (l'EDD dans les programmes d'enseignement) et les projets. Elle est un élément porteur de sens, d'intégration et de cohérence des enseignements et de la vie scolaire.

## ■ Compétences et Domaines des socles principalement concernés :

- **Culture scientifique et technologique, comprendre les grands défis de l'humanité**
- **Compétences sociales et civiques**
- **Initiative des élèves, civilité.**
  
- **domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un **apprentissage de la vie en société**, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré **sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers** ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes
- **domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à **la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace**, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain.